

Fumée bannie

Sans clope, Genève respire mieux

Les hospitalisations pour maladies respiratoires baissent de 19% quand la cigarette est exclue des lieux publics

Marc Moulin

«Il est rare que l'on puisse démontrer, en un temps si court, des effets de prévention et cela nous encourage à continuer.» Les mots sont de Pierre François Unger, qui n'était pas peu fier de présenter hier les résultats d'une étude hospitalière destinée à évaluer les effets sur la santé des Genevois de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Celle-ci est entrée en vigueur en deux phases, d'abord durant l'été 2008 puis, suite à un imbroglio politico-judiciaire, le 31 octobre 2009.

Des poumons plus sains

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont été mandatés pour évaluer l'impact de cet air moins vicié. Les résultats sont contrastés, montrant parfois un effet majeur et, dans d'autres cas, des répercussions négligeables. C'est pour les maladies respiratoires que le résultat est le plus spectaculaire. Les hospitalisations

aux HUG pour des affections telles que la pneumonie ou la broncho-pneumopathie obstructive chronique (BPCO) ont reculé de 16%, et même de 19% si l'on considère les seuls résidents genevois.

Ces diminutions sont jugées «hautement significatives» et constituent la première étude au monde à démontrer une telle incidence.

Infarctus en léger recul

Pour les syndromes coronariens (infarctus, angine de poitrine sévère), la baisse des hospita-

«Bannir la fumée aura épargné 128 hospitalisations par an, soit 2069 journées d'hôpital»

lisations n'est que de 7% pour les Genevois alors qu'une régression de 17% en moyenne a été observée avec des législations similaires. Les Grisons viennent de chiffrer la réduction de leurs infarctus à 21%. «C'est un effet partiellement significatif, plus faible qu'attendu», commente Jean-Paul Humair, qui a mené l'étude. Selon lui, ce score



Les cafetiers se réjouissent d'une amélioration de la santé des gens mais restent persuadés qu'on aurait pu arriver autrement au même résultat. PASCAL FRAUTSCHI

s'explique notamment par les mesures préalables qui ont déjà limité la fumée passive, avant l'entrée en vigueur de la loi.

Aucun effet significatif n'a été mis en évidence sur les hospita-

Les cafetiers restent fair-play

Les cafetiers-restaurateurs avaient été le fer de lance de la contestation lors des votes de 2008 et 2009 qui ont abouti, avec des majorités massives, à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Ils restent fair-play aujourd'hui, par la bouche du président de la Société des cafetiers restaurateurs, Laurent Terlinchamp:

«On ne peut que se réjouir d'une amélioration de la santé des gens, mais je reste persuadé qu'on aurait pu arriver autrement au même résultat, en répondant aussi aux besoins des fumeurs.»

Selon lui, nombre de bistrots ont périclité, «mais tout le monde s'en fout».



Laurent Terlinchamp: «Je reste persuadé qu'on aurait pu arriver autrement au même résultat!» OLIVIER VOGELSANG

lisations liées à l'asthme ou aux accidents vasculaires cérébraux. «Les effets bénéfiques ne sont toutefois pas exclus, commente Jean-Paul Humair. Il faudrait peut-être une étude plus large.»

Une protéine traquée

Enfin, une investigation a été menée auprès d'une population de 500 personnes fréquentant le «Bus santé» des HUG. On a traqué chez elles une protéine qui met en évidence l'exposition à la fumée passive. Pas de chance: le chiffre augmente après l'entrée en vigueur de la loi! Mais l'échantillon ne comprenait pas de personnes de 18 à 35 ans – celles qui sont en général les plus exposées à la fumée passive. Un indicateur plus spécifique aurait pu aussi être choisi, mais c'était plus cher.

Il n'en reste pas moins, selon le docteur Humair, que les résultats «confirment la pertinence de la loi». En extrapolant, on voit que le bannissement de la fumée aura épargné 128 hospitalisations par an, soit 2069 journées d'hôpital.

Face à ce discours, le Département de l'économie et de la santé réplique en brandissant les statistiques cantonales qui montrent que la restauration se porte plutôt bien.

Depuis octobre 2009, 524 contraventions ont été infligées pour fumée interdite. Seuls neuf fumoirs ont été autorisés définitivement, alors que trente demandes sont en cours.

Peu, si l'on considère qu'il y a quelque 3200 établissements dans le canton.

Quant aux plaintes de voisinage, «il y a une hausse générale, mais elle n'est pas due qu'au tabac», affirme le département. **M. M.**